



01 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le **12 janvier 2015** à 19:00 heures sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse, et à laquelle étaient présents :

Siège # 1 M. Roger Caron	Siège # 4 M. Joey Veilleux
Siège # 2 M. Nelson Poulin	Siège # 5 M. Claude Mathieu
Siège # 3 M. Normand Poulin	Siège # 6 M. Laurier Poulin

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame France Veilleux agit comme secrétaire-trésorière.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance, récite la prière d'usage et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2015-01-01

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du **12 janvier 2015** soit adopté.

ADOPTÉE

2015-01-02

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture des procès-verbaux du 1er décembre et du 15 décembre 2014, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme desdits procès-verbaux, qu'ils déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux du 1er décembre et du 15 décembre 2014 soient adoptés.

ADOPTÉE

2015-01-03

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er décembre 2014 et le 31 décembre

2014 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés, chèques #6216 à #6285 inclusivement pour un total de déboursés de 89 253.60\$ ainsi que les dépôts salaires #507822 à #507886 pour un total de 19 333.37\$ en salaires nets.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nelson Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Madame Martine Boulet fait la lecture de la correspondance reçue.

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du **12 janvier 2015**. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil.

- Feuilles de temps des employés des travaux publics
- Dépôt lettre de Félicitations de Desjardins

05.01 - Lettre renouvellement contrat d'assurance

Dépôt de la lettre de "Groupe PMT assurances Inc." concernant le renouvellement de notre contrat d'assurance.

2015-01-04

05.02 - Annonce publicitaire feuillet Fabrique

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte de renouveler l'annonce publicitaire dans le feuillet paroissial regroupant les paroisses de Ste-Aurélie, St-Benjamin, St-Prosper et St-Zacharie au coût de \$100.00 pour l'année 2015.

ADOPTÉE

2015-01-05

05.03 - Aide financière projet communautaire -Sabrina Veilleux

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Mathieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un montant de \$75.00 soit versé à la Maison de jeunes l'Olivier pour le financement d'un projet communautaire au Guatemala qui aura lieu en septembre 2015 étant donné que Sabrina Veilleux participera à ce projet de coopération internationale.

ADOPTÉE

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

Suivi du projet de déphosphatation.

2015-01-06

06.01 - Mandat à France Thibault, Ingénieure

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Mathieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un mandat soit confié à Mme France Thibault, Ingénieure pour la préparation d'un devis d'appel d'offre de services professionnels et comité de sélection pour le projet d'ajout d'un système de déphosphatation à notre station d'épuration le tout selon les conditions de l'offre de service daté du 5 janvier 2015 pour un montant forfaitaire de \$3,000.00 avant taxes.

ADOPTÉE

2015-01-07

06.02 - Egout Mme Réjean Turcotte

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nelson Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la moitié de la facture de "Mini-pelle Gilles Beaudoin" (204,08\$) soit facturée à Mme Lise Poulin pour l'inspection par caméra de son branchement d'égout privé étant donné que le problème d'odeur résulte du bris de son drain sanitaire et fait en sorte que les eaux usées s'infiltrant en-dessous de sa fondation. La Municipalité absorbe l'autre moitié de la facture (204,08\$) pour l'inspection de la partie du réseau public ainsi que la facture de "Excavation Steeve Larivière" au montant de 666,85 \$ pour la location d'une pelle et d'un compacteur.

ADOPTÉE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Suivi des dossiers en sécurité incendie et sécurité publique.

2015-01-08

07.01 - Augmentation salariale service incendie

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Mathieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires des pompiers soient majorés de 3% pour l'année 2015.

ADOPTÉE

Note: Le conseiller Laurier Poulin n'a pas participé à la prise de décision étant donné qu'il fait partie du service incendie.

2015-01-09

07.02 - Demandes du service incendie pour mois de janvier

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Mme Geneviève Baril et M. Sébastien Bolduc soient engagés à titre de recrues au sein du service incendie étant donné qu'ils ont manifesté leur intérêt à participer aux pratiques et interventions ainsi qu'à suivre toutes les formations obligatoires.

QUE M. Jessy Poulin soit engagé à titre de pompier étant donné qu'il possède déjà sa formation pompier 1 et opérateur de pompe au sein du service incendie de Beauceville.

QUE la programmation de la radio de Jessy Poulin soit autorisée ainsi que la location de deux autres radios pour les 2 recrues;

QUE les frais de \$270.00 pour les matériaux nécessaires à l'ajout de casiers dans l'unité d'urgence soient également autorisés.

ADOPTÉE

08 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS

Suivi des dossiers des travaux publics.

2015-01-10 08.01 - Engagement employé de déneigement

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M. Pascal Vachon soit engagé comme employé saisonnier affecté au déneigement selon les conditions de la convention collective en cours de négociation.

ADOPTÉE

2015-01-11 08.02 - Utilisation du loader en location

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Normand Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le loader en location ne soit utilisé que pour le déneigement des stationnements publics, les coins de rues dans le village ainsi que pour le chargement d'abrasifs. Le loader ne doit plus être utilisé pour déneiger dans les rangs puisque ces travaux peuvent être faits avec les charrues ou le souffleur.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux employés de voirie afin que cette directive soit respectée à partir de maintenant.

ADOPTÉE

09 - LOISIRS-TOURISME

Suivi des dossiers des loisirs et des activités à venir.

2015-01-12 09.01 - Permis de boisson pour tournoi de hockey

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la demande de permis de boisson pour le tournoi de hockey qui aura lieu le 7 février 2015 soit acceptée.

ADOPTÉE

2015-01-13

09.02 - Rapport de visite à la Bibliothèque la Détente

Le conseiller Joey Veilleux ira rencontrer les responsables de la Bibliothèque la Détente pour faire un suivi au rapport de visite du Réseau des Bibliothèques publiques.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Suivi des dossiers en urbanisme.

2015-01-14

10.01 - Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. - Mme Francine Caron

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utiliser ce terrain à des fins agricoles ne sont pas optimales étant donné que la ferme de Madame Veilleux n'est plus exploitée depuis 2010 et que les bâtiments sont désuets. Seul la coupe forestière et la récolte de foin y sont encore pratiquées;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a aucune conséquence négative sur les activités agricoles existantes ni sur leur développement étant donné qu'il n'y a plus d'activité d'élevage dans le secteur et que seul la coupe forestière et l'acériculture y sont pratiquées. Par ailleurs, il n'y a aucune modification physique quant à l'utilisation dudit terrain.

CONSIDÉRANT QUE cette opération n'apporte aucune contrainte supplémentaire en ce qui concerne les distances séparatrices d'odeur ainsi que les normes d'épandages. Le bâtiment d'élevage le plus rapproché est une écurie de 20 chevaux située à plus de 3,5 km de là. Les fermes de plus grandes importances sont situées à plus de 5 km du site visé par la demande. De plus, aucun terrain avoisinant ne fait l'objet d'épandage.

CONSIDÉRANT QU'aucune nouvelle utilisation à des fins autres qu'agricoles ne sera ajoutée étant donné que l'autorisation permettra d'agrandir la superficie de droits acquis de la résidence. Cette superficie permettra à la demanderesse de rapatrier entièrement ses bâtiments à sa propriété (actuellement, l'un des bâtiments est à cheval sur la ligne). Par ailleurs, l'homogénéité du secteur ne sera pas affectée étant donné que la demanderesse se sert déjà desdits bâtiments pour ses fins résidentielles; seule la partie arrière de la grange sera démolie étant donné que cette partie du bâtiment est en piteux état.

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait qu'il y a d'autres emplacements non zonés disponibles dans la municipalité, ceux-ci sont d'aucun intérêt pour la demanderesse;

CONSIDÉRANT QUE malgré que la grange deviendra dérogatoire à nos règlements si la demande est acceptée, la demanderesse s'est engagée à diminuer la superficie dudit bâtiment suite à son acquisition afin de la rendre conforme aux normes en vigueur;

PAR CONSÉQUENT ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Benjamin appuie la demande de Madame Francine Caron déposée à la C.P.T.A.Q. ayant pour but d'aliéner 2137,2 m² afin d'agrandir la superficie autour de sa résidence. Toutefois, cet appui est conditionnel à ce que la demanderesse s'engage à diminuer la superficie de la grange afin de se conformer aux normes en vigueur.

ADOPTÉE

11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

Suivi des dossiers finances et des rapports financiers.

2015-01-15

11.01 - Programmation des travaux TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nelson Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2015-01-16 11.02 - Liste des taxes impayées

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Normand Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE des lettres recommandées soient adressées aux personnes
susceptibles de se retrouver sur la liste de ventes pour taxes.

ADOPTÉE

2015-01-17 11.03 - Changement d'agent principal au ReWeb

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal nomme Mme Tania Boulet, agent principal
pour le site ReWeb de Service Canada. Mme France Veilleux conserve
le titre d'autorité responsable.

ADOPTÉE

12 - LÉGISLATION

Suivi des politiques et règlements.

**2015-01-18 12.01 - Adoption règlement #370-15 relatif aux paiements des taxes
2015**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement #370-15 relatif au paiement des taxes 2015, tarifs de
compensation en plusieurs versements et tarifs pour services municipaux
soit adopté.

ADOPTÉE

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Martine Boulet, mairesse, ouvre la période de questions au public.

2015-01-19 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 20h45.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Veilleux,
Mairesse

France
Directrice générale & sec.-trés.

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet, Mairesse